Image not found or type unknown

# Questions/Réponses : la responsabilité des dirigeants d'association

**Fiche pratique** publié le **01/10/2014**, vu **705 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

**Voici les questions les plus souvent posées par les associations à propos de la responsabilité de leurs dirigeants.**

Un nouveau dirigeant peut-il être responsable d'une irrégularité comptable commise par un ancien dirigeant ?
Le président (ou un autre dirigeant) peut-il déléguer ses pouvoirs ?
Une personne qui n'en a pas les pouvoirs peut-elle tout de même accomplir un acte au nom de l'association ?
Le quitus donné au conseil d'administration ou au bureau empêche-t-il d'engager la responsabilité d'un de ses membres ?

**Voir les réponses aux questions**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés